



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service urbanisme habitat

Affaire suivie par :

Florence Maréchal

[florence.marechal@haute-vienne.gouv.fr](mailto:florence.marechal@haute-vienne.gouv.fr)

05.19.03.22.16



LM-A24-00908  
17/01/2024

**Direction départementale  
des territoires**

Le préfet de la Haute-Vienne

à

Communauté urbaine Limoges  
Métropole

A l'attention de Maëlle Retif

19 rue Bernard Palissy

CS 10001

87031 Limoges Cedex 1

Limoges, le **10 JAN. 2024**

**Objet** : modification simplifiée n°9 du PLU de Feytiat

La communauté urbaine Limoges Métropole a lancé la modification simplifiée n°9 du PLU de Feytiat le 28 septembre 2023. Cette évolution concerne la modification de l'emplacement réservé n°18.

Cet emplacement était à l'origine destiné à l'élargissement d'une voirie pour lui faire atteindre 10 mètres de large. La commune n'a pas souhaité acquérir le foncier concerné et l'emplacement réservé n'a plus lieu d'être. Le règlement graphique est ainsi modifié sur la zone de Palalaud.

Cette procédure n'appelle pas de remarque particulière, cependant la multiplication des petites évolutions concernant le PLU relativement ancien de Feytiat ne doit pas constituer une priorité par rapport à l'élaboration du PLUi de la communauté urbaine.

Lors de l'approbation de cette modification simplifiée, une mise à jour du géoportail de l'urbanisme sera nécessaire.

Pour le préfet et par délégation  
Le directeur

  
Stéphane NUQ